

## Proposition de soumissions de la République Démocratique du Congo

À l'intention du SBI

### **Soumission sur l'item 1 de la liste de soumissions : Plans nationaux d'adaptation**

La RDC invite les PMA qui sont à l'étape d'élaborer leur PANA (Programme d'action national d'adaptation) à identifier et à partager les difficultés rencontrées dans l'application des lignes directrices, pour ainsi bénéficier des conseils et des expériences des pays mieux avancés dans ce processus.

Tout en appuyant la mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation, la RDC souhaite que le soutien financier nécessaire à l'opérationnalisation des projets d'extrême urgence du PANA de la RDC qui sont déjà validés soit octroyé. Les étapes actuelles pour obtenir le financement pour la mise en œuvre des projets des PANA ralentissent le processus de décaissement des fonds et ne permettent pas de répondre aux besoins en adaptation des communautés les plus vulnérables aux changements climatiques. Il convient donc que les besoins en adaptation à court terme soient d'abord en priorité comblés à travers la mise en œuvre des PANA avant que les besoins de moyen et long termes soient considérés par la mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation. La mise en œuvre des PANA ne doit pas être négligée au profit de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation.

Au même titre que les PANA bénéficient de lignes directrices d'élaboration, la RDC soutient l'établissement d'un processus méthodologique mené par le GEPMA afin de mettre à disposition des Parties au plus vite des lignes directrices pour élaborer, mettre en œuvre et effectuer le suivi des plans nationaux d'adaptation. L'octroi immédiat du soutien financier et technique est aussi impératif pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation. De même la mise à disposition de ces lignes directrices dans différentes langues est cruciale.

Par ailleurs, les obstacles à l'accès aux fonds qui sont liés aux difficultés de coordination avec les agences de mise en œuvre et avec le FEM, aux exigences de cofinancement pour et à la complexité de l'évaluation des coûts additionnels pour l'adaptation devraient être pris en compte pour éviter la rencontre de telles barrières lors de l'élaboration et la mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation. En outre, le processus devant mener aux plans nationaux d'adaptation doit impérativement comprendre le renforcement des capacités et de l'expertise des équipes nationales et un soutien financier et technique qui soit continu et prévisible. Il est impératif que ce soutien perdure et s'intensifie lors des phases de mise en œuvre et de suivi.

La RDC est d'avis que les plans nationaux d'adaptation devraient être intégrés au processus national de planification et devraient prendre en compte les priorités nationales de développement durable des pays. En ce sens, un soutien financier programmatique nous apparaît plus adapté qu'un soutien par projet. Les lignes directrices qui seront mises à disposition des pays devront être suffisamment flexibles pour laisser aux pays une marge de choix large pour la planification des actions. En outre, une des leçons apprises

des PANA est que si le soutien financier pour les PANA avait été prévisible et adéquat, les projets des PANA auraient pu être davantage intégrés aux programmes nationaux existants.

La RDC souhaite que le processus d'élaboration des plans nationaux d'adaptation s'appuie sur des projections des futurs impacts des changements climatiques à moyen et long-termes et inclue un processus d'évaluation de la vulnérabilité à moyen et long terme. Le plan national d'adaptation servira ainsi de stratégie cadre pour toutes les actions en adaptation du pays. En outre, les plans nationaux d'adaptation doivent constituer un processus continu au cours duquel des ajouts et des mises à jour pourront être réalisés.

Concernant le contenu des plans nationaux d'adaptation, la RDC souhaiterait que ceux-ci incluent entre autres :

- i) la stratégie de développement du pays et les implications des changements climatiques pour les priorités de développement;
- ii) les impacts pour chaque secteur économique et les impacts biophysiques à court, moyen et long termes;
- iii) les besoins et écarts en adaptation;
- iv) les critères d'évaluation et de priorisation des actions d'adaptation;
- v) les projets en adaptation;
- vi) le soutien institutionnel, financier et technique ainsi que le renforcement des capacités nécessaire;
- vii) les stratégies d'intégration du plan dans les autres stratégies nationales;
- viii) les changements politiques souhaitables;
- ix) les systèmes nationaux et locaux de coordination pour la mise en oeuvre du plan et
- x) le processus de mise à jour et de suivi du plan.

Concernant les prochaines étapes, la RDC appuie la proposition du Groupe des PMA afin de lancer le processus des plans nationaux d'adaptation notamment en ce qui a trait au renforcement des capacités institutionnelles, d'organiser une réunion d'experts pour identifier les approches d'évaluation de vulnérabilité et de risques dans divers secteurs, et de mettre à disposition les informations et autres ressources développées dans le cadre du Programme de travail de Nairobi.